

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-26

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé : M. Moignard.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Lors du vote du Budget Primitif 2012, l'Assemblée Départementale a décidé d'instruire, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles à caractère culturel, touristique et de promotion du département.

Suite à la réunion du groupe occitan le 11 mai 2012, vous voudrez bien trouver en annexe le tableau récapitulatif des aides proposées.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, je vous précise que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous fonction 311 du Budget Départemental.

La situation budgétaire serait la suivante :

A – Enveloppe	85 000 €
B – Dépense déjà engagée	65 735 €
C – Engagement à la présente commission	15 675 €
D – Reliquat	3 590 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du groupe occitan réuni le 11 mai 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions départementales accordées au titre du Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 15 675 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

ANNEXE

CP 12/06-26annexe

ORGANISME OU ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION ATTRIBUÉE
1 – Association « « Lengua Viva » Laguépie	11ème Université d'été occitane à Laguépie du 8 au 13 juillet 2012	5 000 €
2 – Association Réveil Occitan	Diverses manifestations occitanes 2012 : <ul style="list-style-type: none">• 15ème fête des musiques traditionnelles à Montricoux les 16 et 17 juin• 26ème fête occitane de Monclar-de-Quercy les 21 et 22 juillet• 11ème journées occitanes les 24 et 26 juillet à Nègrepelisse• Montalba terra occitana les 24 et 25 août• Formations dans traditionnelles	4 750 €
3 – Association Autriche et Pays d'Oc - Léojac	Organisation de salons du livre le 13 mai à Nègpepelisse et le 10 juin à Parisot	500 €
4 – Tarn et Garona occitan, Association Frédéric Cayrou Montauban	Actions en faveur de l langue et la culture Occitanes : spectacles, conférence et dictée occitane	1 425 €
5 – Association pour la langue et la culture Occitanes (ALCOOC) Montauban	Organisation de 2 journées occitanes à l'Abbaye de Belleperche pour les écoles du département : ateliers, contes, théâtre et visite de l'Abbaye les 31 mai et 1er juin 2012 (700 élèves)	4 000 €
TOTAL OCCITAN.....		15 675 €

Le Président,